

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE HUBWOO S.A.



A L'INITIATIVE DE PERFECT COMMERCE SA



UNE SOCIETE DU GROUPE



PRESENTEE PAR



BANQUE PRESENTATRICE

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE L'INITIATEUR



Le présent document relatif aux autres informations de la société Perfect Commerce SA a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 17 janvier 2018, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Perfect Commerce SA.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée de Perfect Commerce SA sur Hubwoo visée par l'AMF le 20 février 2018 sous le numéro 18-048, en application de la décision de conformité du même jour.

Le présent document est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de l'Initiateur (<http://www.perfect.com/fr/>) et peut être obtenu sans frais auprès de :

Banque Delubac & Cie
10 rue Roquépine 75008 Paris

Un communiqué a été diffusé, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1 PRÉSENTATION DE L'OFFRE.....	3
1.1 Rappel des principales caractéristiques de l'Offre.....	3
1.2 Motifs de l'Offre.....	4
1.3 Coûts et modalités de financement de l'Offre.....	4
2 PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR	4
2.1 Informations générales concernant l'Initiateur	4
2.2 Informations générales concernant le capital social de l'Initiateur	5
2.3 Administration et commissariat aux comptes de l'Initiateur.....	7
2.4 Descriptions des activités de l'Initiateur	7
2.5 Patrimoine – Situation financière – Résultats.....	8
3 PRÉSENTATION DE PROACTIS HOLDINGS PLC.	8
3.1 Informations générales concernant Proactis Holdings PLC.....	8
3.2 Informations générales concernant le capital social de Procatiss PLC	8
3.3 Administration et commissariat aux comptes de Proactis PLC.....	10
3.4 Description des activités de Proactis PLC.....	10
3.5 Patrimoine – Situation financière – Résultats.....	10
4 PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT	13

1 PRESENTATION DE L'OFFRE

1.1 Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 231-13, 233-1 2° et 234-2 du Règlement Général de l'AMF, Perfect Commerce S.A., société régie par le droit luxembourgeois, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197510, dont le siège social est situé 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg (l'« **Initiateur** ») propose aux actionnaires de Hubwoo, société anonyme au capital de 13.634.552,70 euros divisé en 136.345.527 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, dont le siège social est situé 26-28, quai Galliéni – 92150 Suresnes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 377 945 233 (« **Hubwoo** » ou la « **Société** »), d'acquérir dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** ») la totalité des actions de la Société admises aux négociations sur le Compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0004052561, mnémonique "HBW.NX" (les « **Actions** »).

L'Offre, formulée au prix de 0,20 euro par Action, vise l'intégralité des Actions qui ne sont pas détenues par l'Initiateur, à savoir 28.702.122 Actions, étant précisé qu'à la connaissance de l'Initiateur, il n'existe, à la date de la présente note d'information, aucune valeur mobilière ni titre susceptible de donner accès au capital de la Société.

Banque Delubac & Cie, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, a déposé l'Offre et le projet de note d'information auprès de l'AMF pour le compte de l'Initiateur, le 17 janvier 2018. Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement Général de l'AMF, Banque Delubac & Cie garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre revêt un caractère obligatoire en raison du franchissement en hausse, de manière indirecte, du seuil de 30% du capital et des droits de vote de Hubwoo, résultant de l'acquisition par Proactis US Holdings Inc., société régie par le droit américain, dont le siège social est situé 2,111 East Highland Avenue, Suite B-375, Phoenix AZ 85016, Etats-Unis (« **Proactis US Holdings** »), une filiale à 100% de Proactis Holdings PLC, de la totalité du capital de Perfect Commerce LLC (« **Perfect Commerce** »), laquelle détenait, par l'intermédiaire de Perfect Commerce SA, 78,95% du capital et des droits de vote d'Hubwoo¹. Le groupe Proactis ayant fait l'objet d'une restructuration, Proactis Holdings PLC détient désormais 100% du capital et des droits de vote de la société Proactis Overseas Limited qui détient 100% du capital et des droits de vote de l'Initiateur qui détient lui-même 78,95% du capital et des droits de vote d'Hubwoo².

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

¹ Au jour de la réalisation de l'acquisition du groupe Perfect Commerce par le groupe Proactis, Hubwoo était détenue à hauteur de 78,95% par l'Initiateur, lui-même détenu à 100% par la société Perfect Commerce LLC, elle-même détenue à 100% par la société Proactis US Holdings, elle-même détenue à 100% par la société Proactis Holdings PLC.

² Au terme de ces opérations, Hubwoo est détenue à hauteur de 78,95% par l'Initiateur, lui-même détenu à 100% par la société Proactis Overseas Limited, elle-même détenue à 100% par la société Proactis Holdings PLC.

Sous réserve des termes et conditions de l'Offre exposés ci-après, l'Offre porte sur la totalité des Actions existantes moyennant le versement de 0,20 euro par Action.

1.2 Motifs de l'Offre

L'Offre revêt un caractère obligatoire conformément aux dispositions de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF compte tenu du franchissement à la hausse du seuil de 30% du capital et des droits de vote de Hubwoo, de manière indirecte, par Proactis.

Elle sera réalisée selon la procédure simplifiée et est ainsi déposée en application des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF.

1.3 Coûts et modalités de financement de l'Offre

1.3.1 Frais liés à l'Offre

Le montant global des frais exposés par l'Initiateur et ses affiliés dans le cadre de l'Offre, incluant en particulier les commissions et honoraires des conseils externes financiers et juridiques ainsi que de tous autres experts et consultants et les frais de communication est estimé à environ 300.000 euros (hors taxes).

1.3.2 Mode de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où 100% des Actions visées par l'Offre seraient apportées à l'Offre (à l'exception des actions auto-détenues), le montant total de la contrepartie en numéraire devant être payée par l'Initiateur aux porteurs d'Actions ayant apporté leurs Actions à l'Offre (hors commissions et frais annexes) s'élèverait à environ 5.559.657,60 euros.

L'Offre sera financée au moyen d'une ligne de crédit dont bénéficie le groupe Proactis, cette ligne étant rémunérée à un taux dépendant de l'endettement du groupe mais n'excédant pas LIBOR + 2,5%

2 PRESENTATION DE L'INITIATEUR

2.1 Informations générales concernant l'Initiateur

2.1.1 Dénomination sociale

Perfect Commerce S.A.

2.1.2 Siège social

Le siège social de l'Initiateur est situé à l'adresse suivante : 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, RCE Luxembourg B145.917.

2.1.3 Forme et nationalité

L'Initiateur est une société anonyme de droit luxembourgeois, soumise notamment aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

2.1.4 Registre du commerce

L'Initiateur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 197510.

2.1.5 Durée et date d'immatriculation

L'Initiateur a été constitué le 28 mai 2015 pour une durée illimitée et immatriculé au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg le 11 juin 2015.

2.1.6 Objet social

L'objet social de l'Initiateur est :

- la vente de logiciels de passation de marches et de services au Luxembourg et dans d'autres pays de l'Union Européenne ;
- la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille ;
- garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ;
- lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type ;
- exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.1.7 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et s'achève le 31 décembre de chaque année.

2.2 Informations générales concernant le capital social de l'Initiateur

2.2.1 Capital social

Le capital social de l'Initiateur s'élève à trente-et-un mille (31.000) euros. Il est constitué de trente-et-un mille (31.000) actions d'un (1) euro de valeur nominale.

Le capital autorisé, incluant le capital social, est fixé à un montant de dix millions (10.000.000) d'euros, représenté par dix millions (10.000.000) d'actions avec une valeur nominale de un (1) euro chacune.

2.2.2 Droits de vote

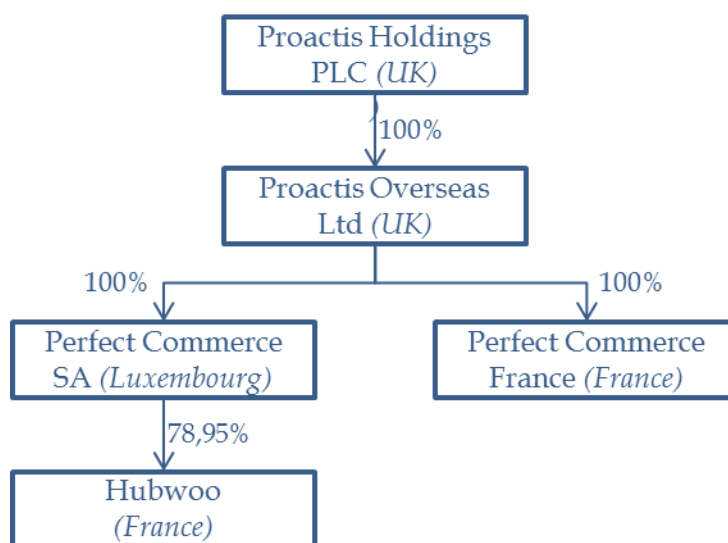
Chaque action d'un (1) euro de valeur nominale donne droit à une voix aux assemblées générales des actionnaires de l'Initiateur. Sauf disposition contraire de la législation luxembourgeoise ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Les résolutions spéciales (notamment celles qui modifient les statuts) sont adoptées à la majorité des deux-tiers (2/3) des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée, qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum.

2.2.3 Répartition du capital – actionnaires de contrôle

A la date du présent document, l'Initiateur est détenu à 100% par PROACTIS Overseas Limited, une société régie par les lois du Royaume-Uni, elle-même détenue directement à 100% par la société Proactis Holdings PLC, une société (cotée sur le marché AIM à Londres) décrite à la section 3 ci-dessous.

L'organigramme suivant montre la structure actionnariale de l'Initiateur à la date du présent document :



2.2.4 Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de l'Initiateur.

2.3 Administration et commissariat aux comptes de l'Initiateur

2.3.1 Administration

L'Initiateur est géré par un conseil d'administration qui dispose de tous les pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs actuels sont :

- Monsieur George Hampton Wall, de nationalité américaine, ayant son adresse professionnelle à One Compass Way, Suite 120, VA 23606 Newport News, Etats-Unis ;
- Monsieur Timothy Sykes, de nationalité britannique, ayant son adresse professionnelle à Riverview Court, Castle Gate, Wetherby LS22 6L, Royaume-Uni ;
- Monsieur Sean McDonough, de nationalité britannique, ayant son adresse professionnelle à Riverview Court, Castle Gate, Wetherby LS22 6LE, Royaume-Uni ;
- Monsieur Olivier Hamou, de nationalité française, ayant son adresse professionnelle 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg,
- Monsieur Yves Cheret, de nationalité luxembourgeoise, ayant son adresse professionnelle 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg.

Ces administrateurs ont accepté leur fonction et ont été nommés, concernant Monsieur Hampton Wall, Monsieur Sykes et Monsieur McDonough jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2023 et, concernant Monsieur Hamou et Monsieur Cheret jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

2.3.2 Commissariat aux comptes

Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 183.652, ayant son siège 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen.

2.4 Descriptions des activités de l'Initiateur

2.4.1 Activités principales

L'Initiateur a été constitué pour les besoins de l'offre publique d'achat initiée en juin 2015. A la date du présent document, l'activité de l'Initiateur consiste à gérer sa participation dans la société Hubwoo.

2.4.2 Evénements exceptionnels et litiges significatifs

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'Initiateur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'Initiateur.

2.4.3 Employés

A la date du présent document, l'Initiateur n'emploie aucun salarié.

2.5 Patrimoine – Situation financière – Résultats

Les comptes des exercices clos en 2015 et 2016 de l'Initiateur figurent en Annexe.

3 PRESENTATION DE PROACTIS HOLDINGS PLC.

3.1 Informations générales concernant Proactis Holdings PLC.

3.1.1 Dénomination sociale

Proactis Holdings PLC (« **Proactis PLC** »)

3.1.2 Siège social

Le siège social de Proactis PLC est situé à l'adresse suivante : Riverview Court, Castle Gate, Wetherby LS22 6LE (UK).

3.1.3 Forme et nationalité

Proactis PLC est une société régie par le droit du Royaume Uni.

3.1.4 Registre du commerce

Proactis PLC est immatriculée en Angleterre et au Pays de Galle sous le numéro 05752247.

3.1.5 Durée et date d'immatriculation

Proactis PLC a été constitué le 22 mars 2006 au Royaume Uni sous la dénomination Candle Flame Limited. Cette dénomination a été remplacée le 11 avril 2006 par PROACTIS Holdings Limited. Enfin, depuis le 25 mai 2006, la société est immatriculée sous la dénomination PROACTIS Holdings PLC.

3.1.6 Objet social

L'objet social de Proactis PLC est d'être la société mère du groupe Proactis.

3.1.7 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} août de chaque année et s'achève le 31 juillet de l'année suivante.

3.2 Informations générales concernant le capital social de Proactis PLC

3.2.1 Capital social

A la date du présent document, le nombre total d'actions émises par Proactis PLC est de 92.836.456.

Les actions de Proactis PLC sont admises aux négociations sur le marché AIM , géré par le London Stock Exchange, sous le numéro d'identification LEI 213800NXO5KK2YWNRJ19. Le

marché AIM est régi par le règlement AIM pour les sociétés, publié par le London Stock Exchange. Ce règlement décrit les règles applicables aux sociétés cotées sur le marché AIM.

3.2.2 Droits de vote

Sous réserve de dispositions particulières, chaque actionnaire présent ou représenté a le droit de vote et dispose d'une voix pour chaque action du capital de Proactis PLC qu'il détient.

Les résolutions ordinaires sont adoptées à la majorité simple de 50% des voix. Les résolutions spéciales (notamment celles qui modifient les statuts) sont adoptées à la majorité de 75% des votes.

Un actionnaire n'a pas le droit d'assister ou de voter aux assemblées de Proactis PLC pour les actions qu'il détient et à l'égard desquelles lui-même ou toute autre personne semblant intéressée par ces actions a reçu un avis conforme à l'article 793 du Loi de 2006 sur les sociétés.

L'Offre ne requiert aucune décision de la part des actionnaires de Proactis PLC.

3.2.3 Répartition du capital social – Actionnaires de contrôle

Le tableau ci-dessous présente, au 8 janvier 2018, les principaux détenteurs d'actions de Proactis PLC :

Principaux actionnaires	% détenu
Monsieur Rodney Potts	9,68%
Liontrust Investment Partners LLP	9,45%
Artemis Fund Managers LTD	6,82%
Investec Wealth & Investment Limited	6,42%
Didner & Gerge Fonder AB	5,35%
Miton Asset Management LTD	4,55%
Hargreave Hale LTD	3,50%
Strategic Equity Capital plc	3,25%
Lombard Odier Asset Management (Europe) Limited	3,23%

Nombre total d'actions en circulation : 92.836.456

3.3 Administration et commissariat aux comptes de Proactis PLC

3.3.1 Administration

Proactis PLC est géré par un conseil d'administration. Les activités de la Société sont gérées par le Conseil, qui peut exercer tous les pouvoirs que la loi ou les statuts de la Société ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires

(i) Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de Proactis PLC sont :

- Hampton WALL, Directeur Général
- Tim SYKES, Directeur financier
- Sean MCDONOUGH, Directeur opérationnel

(ii) Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Proactis PLC, qui est présidé par un membre non-exécutif, est actuellement composé d'un autre membre non-exécutif et de trois membres exécutifs :

- Hampton WALL, Directeur Général
- Tim SYKES, Directeur financier
- Sean MCDONOUGH, Directeur opérationnel
- Alan AUBREY, Membre non-exécutif
- Rodney POTTS, Président non-exécutif.

3.3.2 Commissariat aux comptes

Le cabinet KPMG LLP (1 The Embankment, Neville Street, Leeds LS1 4DW) est actuellement en charge d'auditer les comptes annuels de Proactis PLC.

3.4 Description des activités de Proactis PLC

3.4.1 Principales activités

La principale activité du groupe Proactis est le développement et la vente de logiciels de gestion des achats pour l'approvisionnement, ainsi que la mise en place et la fourniture de services afférents.

3.4.2 Employés

Au 31 décembre 2017, Proactis PLC et ses filiales employaient environ 420 salariés à plein temps.

3.5 Patrimoine – Situation financière – Résultats

Le présent paragraphe contient les comptes consolidés des trois derniers exercices clos de Proactis PLC, étant précisé que Proactis PLC établit ses états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière («IFRS») telles

qu'adoptées par l'Union Européenne, aux interprétations IFRIC et à la Loi sur les Sociétés de 2006 applicables aux sociétés soumises aux norme IFRS.

La traduction française des intitulés figurant ci-après est une traduction libre de la version originale anglaise.

Proactis	31.07. 2015	31.07.2016	31.07.2017
Bilan consolidé	£000 (audité)	£000 (audité)	£000 (audité)
ACTIFS			
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	364	391	380
Actifs incorporels	16 613	21 613	38 628
Actif d'impôts différés	154	500	500
Total actif immobilisé	17 131	22 504	39 509
Actif circulant			
Créances clients, nettes des créances douteuses	3 274	5 276	5 880
Disponibilités	3 424	3 595	4 277
Total actif circulant	6 698	8 871	10 157
Total Actif	23 829	31 375	49 666
PASSIF			
Passif à court terme			
Dettes commerciales et autres dettes	2 087	2 769	8 104
Dettes de location-financement	–	–	14
Produits constatés d'avance	5 533	9 008	10 880
Impôt sur le revenu	295	270	555
Emprunts	650	1 393	1 400
Total passif à court terme	8 565	13 440	20 953
Passif à long terme			
Produits constatés d'avance	225	488	577
Passif d'impôts différés	2 304	1 819	1 778
Emprunts	1 263	2 656	3 760
Dettes de locations financement	–	–	54
Total dettes à long terme	3 792	4 963	6 169
Total Passif	12 357	18 403	27 122
Actif Net	11 472	12 972	22 544
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société			
Capital appelé	3 941	3 983	5 024
Prime d'émission	5 840	5 962	17 631
Prime de fusion	556	556	556
Réserves	449	449	449
Réserves de change	-281	-1 073	-1 164
Réserves consolidées	967	3 095	48
Total des capitaux propres	11 472	12 972	22 544

Proactis	31.07. 2015	31.07.2016	31.07.2017
	£000	£000	£000
Compte de résultat consolidé	(audité)	(audité)	(audité)
Chiffre d'affaires	17 219	19 374	25 404
Coût des ventes	-3 378	-3 401	-3 545
Frais de personnels	-6 810	-8 877	-10 960
Autres frais d'exploitations	-3 008	-2 495	-9 969
Amortissement des immobilisations corporelles	-153	-224	-216
Amortissements des actifs incorporels	-2 288	-2 495	-3 322
Résultat d'exploitation	1 582	1 882	-2 608
Produits financiers	11	6	2
Charges financières	-72	-87	-142
Bénéfices avant impôts	1 521	1 801	-2 748
Crédit d'impôts sur les recettes	495	684	-23
(Perte)/ Bénéfice de l'exercice en cours	2 016	2 485	-2 771
Autres éléments du résultat global			
<i>Postes qui ne seront pas reclassés dans la perte ou le bénéfice</i>			
Charges relatives aux paiements fondés sur les actions	146	118	125
Impôts différés d'options sur actions	-	-	240
<i>Postes qui peuvent être reclassés dans le bénéfice ou la perte</i>			
Opérations étrangères - devises étrangères	-258	-792	-91
Ecart de conversions			
Autres éléments du résultat global, net d'impôt	-112	-674	274
Résultat global total	1 904	1 811	-2 497
Résultat par actions			
- de base	5.2p	6.3p	-5.9p
- dilué	4.9p	5.9p	-5.7p

4 PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

"J'atteste que le présent document qui a été déposé le 20 février 2018 et sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à son instruction n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Perfect Commerce SA visant les actions de la société Hubwoo. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée".

20 février 2018
George Hampton Wall
Perfect Commerce SA

ANNEXE - COMPTES DE L'INITIATEUR POUR LES EXERCICES CLOS EN 2015 ET 2016



Grant Thornton

An instinct for growth™

**Aux Actionnaires de
Perfect Commerce S.A.
19, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg**

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Grant Thornton Lux Audit S.A.
89A, Pafbruch
L-8308 Capellen (Luxembourg)

T +352 40 12 99 1
F +352 40 05 98
www.grantthornton.lu

Rapport sur les comptes annuels

Suite à notre nomination, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Perfect Commerce S.A. (la « société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises Agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises Agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'Entreprises Agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.



Grant Thornton

An instinct for growth™

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Perfect Commerce S.A au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 4 des comptes annuels qui indique que la Société a subi une perte nette de EUR 2.179.149,82 durant l'année clôturée au 31 décembre 2015 et, à partir de cette date, les dettes à court terme dépassent son actif total de EUR 2.148.149,82. Cette situation, en lien avec l'autre sujet énoncé à la Note 13, indiquent l'existence d'une incertitude matérielle pouvant causer un doute significatif sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation

Autre observation

Nous attirons votre attention sur le fait qu'au 31 décembre 2015, l'actif net est inférieur à la moitié du capital souscrit. Selon la loi luxembourgeoise, les administrateurs doivent exposer les causes de cette situation et justifier leurs propositions dans un rapport spécial à l'attention des actionnaires. Les administrateurs doivent également convoquer une assemblée générale des actionnaires qui devra se prononcer sur la continuité des opérations.

Ce rapport est une traduction du rapport d'audit et porte sur la traduction des comptes annuels émis le 3 mars 2017 en anglais. Cette version anglaise fait foi.

Luxembourg, le 3 mars 2017

Hugues WANGEN
Réviseur d'Entreprises Agréé
Grant Thornton Lux Audit S.A.

Helpdesk Comptes annuels :**Tél.** : (+352) 247 88 494**Email** : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : B197510

Matricule : 2015 2207 418

Date d'entrée eCDF :

BILAN ABRÉGÉ**Exercice du** 01 28/05/2015 **au** 02 31/12/2015 (en 03 EUR)

Perfect Commerce S.A.

19, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg**ACTIF**

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé			
I. Capital souscrit non appelé	1101 _____	101 _____	102 _____
II. Capital souscrit appelé et non versé	1103 _____	103 _____	104 _____
	1105 _____	105 _____	106 _____
B. Frais d'établissement			
	1107 _____	107 _____	108 _____
C. Actif immobilisé			
I. Immobilisations incorporelles	1109 _____	109 18.312.556,46	110 _____
II. Immobilisations corporelles	1111 _____	111 _____	112 _____
III. Immobilisations financières	1125 _____	125 _____	126 _____
	1135 _____ 3	135 18.312.556,46	136 _____
D. Actif circulant			
I. Stocks	1151 _____	151 31.356,81	152 _____
II. Créances	1153 _____	153 _____	154 _____
	1163 _____	163 _____	164 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203 _____	203 _____	204 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205 _____	205 _____	206 _____
III. Valeurs mobilières et autres instruments financiers	1189 _____	189 _____	190 _____
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	1197 _____	197 31.356,81	198 _____
E. Comptes de régularisation			
	1199 _____	199 5.135,20	200 _____
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		201 18.349.048,47	202 0,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B197510

Matricule : 2015 2207 418

PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
I. Capital souscrit	1301 <u>4</u>	301 <u>-2.148.149,82</u>	302 <u></u>
II. Primes d'émissions et primes assimilées	1303 <u></u>	303 <u>31.000,00</u>	304 <u></u>
III. Réserves de réévaluation	1305 <u></u>	305 <u></u>	306 <u></u>
IV. Réserves	1307 <u></u>	307 <u></u>	308 <u></u>
V. Résultats reportés	1309 <u></u>	309 <u></u>	310 <u></u>
VI. Résultat de l'exercice	1319 <u></u>	319 <u></u>	320 <u></u>
VII. Acomptes sur dividendes	1321 <u></u>	321 <u>-2.179.149,82</u>	322 <u></u>
VIII. Subventions d'investissement en capital	1323 <u></u>	323 <u></u>	324 <u></u>
IX. Plus-values immunisées	1325 <u></u>	325 <u></u>	326 <u></u>
	1327 <u></u>	327 <u></u>	328 <u></u>
B. Dettes subordonnées	1329 <u></u>	329 <u></u>	330 <u></u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1425 <u></u>	425 <u></u>	426 <u></u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1427 <u></u>	427 <u></u>	428 <u></u>
C. Provisions	1331 <u></u>	331 <u></u>	332 <u></u>
D. Dettes non subordonnées	1339 <u>5</u>	339 <u>20.497.198,29</u>	340 <u></u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1407 <u></u>	407 <u>20.497.198,29</u>	408 <u></u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1409 <u></u>	409 <u></u>	410 <u></u>
E. Comptes de régularisation	1403 <u></u>	403 <u></u>	404 <u></u>
TOTAL DU BILAN (PASSIF)		405 <u>18.349.048,47</u>	406 <u>0,00</u>

Helpdesk Comptes annuels :**Tél.** : (+352) 247 88 494**Email** : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : B197510

Matricule : 2015 2207 418

Date d'entrée eCDF :

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ABRÉGÉ**Exercice du** 01 28/05/2015 **au** 02 31/12/2015 (en 03 EUR)

Perfect Commerce S.A.

19, rue de Bitbourg

L-1273 Luxembourg

A. CHARGES

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. à 2. Charges brutes (moins B.1 à B.3 et B.5)	1643 6	643 23.071,72	644
3. Frais de personnel	1605	605	606
a) Salaires et traitements	1607	607	608
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements	1609	609	610
c) Pensions complémentaires	1611	611	612
d) Autres charges sociales	1613	613	614
4. Corrections de valeur	1615	615	616
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1617	617	618
b) sur éléments de l'actif circulant	1619	619	620
5. Autres charges d'exploitation	1621	621	622
6. Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières	1623 3	623 2.152.868,10	624
7. Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant. Moins-values de cessions des valeurs mobilières	1625	625	626
8. Intérêts et autres charges financières	1627	627	628
a) concernant des entreprises liées	1629	629	630
b) autres intérêts et charges	1631	631	632
9. Quote-part dans la perte des entreprises mises en équivalence	1649	649	650

No. RCSL : B197510

Matricule : 2015 2207 418

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
10. Charges exceptionnelles	1633 _____	633 _____	634 _____
11. Impôts sur le résultat	1635 _____	635 <u>3.210,00</u>	636 _____
12. Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus	1637 _____	637 _____	638 _____
13. Profit de l'exercice	1639 _____	639 <u>0,00</u>	640 _____
TOTAL CHARGES		641 <u>2.179.149,82</u>	642 <u>0,00</u>

No. RCSL : B197510

Matricule : 2015 2207 418

B. PRODUITS

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. à 3. et 5. Produits bruts (moins A.1 et A.2)	1739 _____	739 _____	740 _____
4. Reprises de corrections de valeur	1707 _____	707 _____	708 _____
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1709 _____	709 _____	710 _____
b) sur éléments de l'actif circulant	1711 _____	711 _____	712 _____
6. Produits des immobilisations financières	1715 _____	715 _____	716 _____
a) provenant d'entreprises liées	1717 _____	717 _____	718 _____
b) autres produits de participations	1719 _____	719 _____	720 _____
7. Produits des éléments financiers de l'actif circulant	1721 _____	721 _____	722 _____
a) provenant d'entreprises liées	1723 _____	723 _____	724 _____
b) autres produits	1725 _____	725 _____	726 _____
8. Autres intérêts et autres produits financiers	1727 _____	727 _____	728 _____
a) provenant d'entreprises liées	1729 _____	729 _____	730 _____
b) autres intérêts et produits financiers	1731 _____	731 _____	732 _____
9. Quote-part dans le profit des entreprises mises en équivalence	1745 _____	745 _____	746 _____
10. Produits exceptionnels	1733 _____	733 _____	734 _____
13. Perte de l'exercice	1735 _____	735 <u>2.179.149,82</u>	736 _____
TOTAL PRODUITS		737 <u>2.179.149,82</u>	738 <u>0,00</u>

Perfect Commerce S.A.
Société anonyme

Notes aux comptes au 31 Décembre 2015
(Exprimé en EUR)

1. GENERALITÉS

Perfect Commerce (la "Société") a été constituée le 28 Mai 2015 sous forme de société anonyme ("S.A.") de droit luxembourgeois pour une durée illimitée. La société est soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. La société a son siège social aux 19 rue de Bitbourg L-1073 Luxembourg. Elle est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B197510.

La Société a pour objet la vente de logiciels de passation de marchés et de services au Luxembourg et dans d'autres pays de l'Union Européenne.

La Société a pour objet additionnel la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant tout type d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ses objets.

L'exercice social débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, excepté pour le premier exercice qui a débuté le 28 mai 2015 et se termine le 31 décembre 2015.

Les comptes de la Société sont inclus dans les comptes consolidés établis par Perfect Commerce Holdings, LLC, société de droit américain qui constitue les comptes d'un ensemble plus grand d'entreprises. Le siège social de cette société est situé au One Compass Way, Suite 120, Newport News, VA 23606 (Etats-Unis d'Amérique). Les comptes consolidés sont disponibles au siège social.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont préparés en conformité aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, selon la méthode du coût historique. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par la Direction.

La préparation des comptes annuels nécessite l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose également la Direction d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels pour la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

Perfect Commerce S.A.
Société anonyme

Notes aux comptes au 31 Décembre 2015
(Exprimé en EUR)

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2. Principales règles et méthodes d'évaluation

Les principales règles d'évaluation de la Société peuvent être résumées comme suit :

2.2.1. Conversion des postes en devises étrangères

La société tient sa comptabilité en Euros (EUR). Le bilan abrégé et le compte de profits et pertes abrégé sont exprimés dans cette devise.

Conversion des transactions en devises étrangères

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro (EUR) sont converties en EUR au taux de change en vigueur à la date de transaction.

Conversion des transactions en devises étrangères à la clôture

- Les immobilisations financières exprimées dans une autre devise que l'EUR sont converties en EUR au taux de change en vigueur au moment de l'acquisition.
- Les autres actifs exprimés dans une autre devise que l'EUR sont convertis au plus bas de leur valeur convertie au taux de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture.
- Les dettes exprimées dans une autre devise que l'EUR, pour lesquelles il existe un lien économique avec un actif financier immobilisé (ayant les mêmes caractéristiques) sont converties en EUR au taux de change en vigueur au moment de l'acquisition.
- Les autres dettes exprimées dans une autre devise que l'EUR sont converties au plus haut de leur valeur convertie au taux de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture.
- Les avoirs en banques, chèques et en caisse exprimés dans une autre devise que l'EUR sont convertis en EUR au taux de change en vigueur à la date de clôture.

En conséquence, les gains et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées sont enregistrés dans le compte de profits et pertes. Les gains de change non réalisés ne sont comptabilisés qu'au moment de leur réalisation sauf si ils concernent les avoirs en banque et en caisse.

2.2.2. Immobilisations financières

Les parts dans les entreprises liées sont évaluées à leur valeur d'acquisition incluant les frais accessoires au prix d'achat.

Si le Conseil d'Administration détermine que l'immobilisation financière a subi une dépréciation durable, une correction de valeur est comptabilisée afin de refléter cette perte. Ces

Perfect Commerce S.A.
Société anonyme

Notes aux comptes au 31 Décembre 2015
(Exprimé en EUR)

2.2.3. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeurs ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.4. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Provisions pour impôts

La charge fiscale estimée par la Société concernant les exercices pour lesquels l'impôt de la Société n'a pas encore été établi est comptabilisée en dettes non subordonnées sous la caption "dettes fiscales". Les avances d'impôts versées sont comptabilisées à l'actif du bilan sous le poste "Créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an".

2.2.5. Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

3. IMMOBILISATION FINANCIERES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

	Part dans des entreprises liées EUR
Entrées au cours de la période	20.465.424,56
Sortie au cours de la période	-
Valeur brute à la fin de l'exercice	20.465.424,56
Dotations de la période	-2.152.868,10
Reprises de la période	-
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	-2.152.868,10
Valeur nette à la fin de l'exercice	18.312.556,46

Les parts dans les entreprises liées sont composées d'un investissement dans :

Nom de la participation	Siege social	% de détention	Date de clôture du dernier exercice	Capitaux propres à la date de clôture EUR	Résultat du dernier exercice EUR
HubWoo S.A.	France	78,95%	31/12/2015	22.364.000	-18.267.000

Perfect Commerce S.A.
Société anonyme

Notes aux comptes au 31 Décembre 2015
(Exprimé en EUR)

Au 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration a constaté sur base de la valeur de marché de HubWoo S.A. que la valeur des parts a diminuée et a donc décidé de comptabiliser une correction de valeur pour un montant d'EUR 2.152.868,10.

Le Conseil d'Administration a constaté que la valeur de marché de HubWoo S.A. au 2 mars 2017 est d'EUR 12.917.208,60 ce qui représente une correction de valeur supplémentaire d'EUR 5.395.347,86.

4. CAPITAUX PROPRES

Capital souscrit

Au 31 décembre 2015, le capital souscrit s'élève à EUR 31.000,00 et est représenté par 31.000,00 actions d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune, entièrement libérées.

Reserve légale

Conformément à la loi luxembourgeoise, la Société doit transférer un minimum de 5% du bénéfice net de chaque exercice vers la réserve légale. Cette exigence de transfert cesse lorsque le solde de la réserve légale atteint 10% du capital souscrit. La réserve légale ne peut être distribuée aux actionnaires.

5. DETTES NON SUBORDONNÉES

Les dettes non subordonnées peuvent être résumées de la manière suivante:

	31/12/2015 EUR
Dettes envers l'actionnaire unique	20.465.424,56
Dettes envers d'autres parties liées	21.805,97
Dettes sur les achats et prestations de services	6.757,76
Dettes fiscales	3.210,00
Total	20.497.198,29

Les dettes non subordonnées sont échues et payables dans l'année et ne portent pas intérêt.

6. CHARGES BRUTES

Le poste charges brutes est composé des charges suivantes

	du 28/05/2015 au 31/12/2015 EUR
Frais comptables et légaux	20.073,20
Frais d'assurance	2.567,52
Frais bancaires	81,00
Autres frais	350,00
Total	23.071,72

Perfect Commerce S.A.
Société anonyme

Notes aux comptes au 31 Décembre 2015
(Exprimé en EUR)

7. IMPÔT SUR LE REVENU

La société est soumise au Luxembourg au droit fiscal commun applicable à toutes les sociétés de capitaux.

8. PERSONNEL

La société n'a pas eu d'employé durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2015.

9. RÉMUNERATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX PENSIONS DE RETRAITE POUR LES ANCIENS MEMBRES DE CES ORGANES

La Société n'a octroyé aucune rémunération et n'a pas d'engagements relatifs aux pensions de retraite pour les anciens membres de ces organes au cours de l'exercice se terminant au 31 décembre 2015.

10. AVANCES ET PRÊTS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La Société n'a octroyé aucune avances et prêts aux membres des organes de direction et de surveillance au cours de l'exercice se terminant au 31 décembre 2015.

11. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2015, toutes les parts dans des entreprises liées sont nanties suite à la signature du contrat de nantissement destiné à sécuriser le «Term Loan and Security Agreement» conclu entre la société et son actionnaire.

12. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas eu évènement majeur post-clôture.

13. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le conseil d'administration a préparé les comptes annuels sur une base de continuité d'exploitation après avoir reçu une lettre de soutien de son actionnaire ultime. La continuité de l'exploitation dépend de la capacité de l'actionnaire à soutenir la Société. Ces conditions indiquent l'existence d'une incertitude importante susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et, par conséquent, d'être incapable de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des activités.



Grant Thornton

An instinct for growth™

**Aux Actionnaires de
Perfect Commerce S.A.
19, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg**

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Grant Thornton Lux Audit S.A.
89A, Pafbruch
L-8308 Capellen (Luxembourg)

T +352 40 12 99 1
F +352 40 05 98
www.grantthornton.lu

Rapport sur les comptes annuels

Suite à notre nomination, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Perfect Commerce S.A. (la « société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises Agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises Agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'Entreprises Agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.



Grant Thornton

An instinct for growth™

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Perfect Commerce S.A au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 4 des comptes annuels qui indique que les fonds propres de la société sont négatifs d'un montant d'EUR 2.301.626,22 durant l'année clôturée au 31 décembre 2016. Cette situation, en lien avec l'autre sujet énoncé à la Note 12, indiquent l'existence d'une incertitude matérielle pouvant causer un doute significatif sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation

Autres sujets

Nous attirons votre attention sur le fait qu'au 31 décembre 2016, l'actif net est inférieur à la moitié du capital souscrit. Selon la loi luxembourgeoise, les administrateurs doivent exposer les causes de cette situation et justifier leurs propositions dans un rapport spécial à l'attention des actionnaires. Les administrateurs doivent également convoquer une assemblée générale des actionnaires qui devra se prononcer sur la continuité des opérations.

Ce rapport est une traduction du rapport d'audit et porte sur la traduction des comptes annuels émis le 25 octobre 2017 en anglais. Cette version anglaise fait foi.

Luxembourg, le 25 octobre 2017

Hugues WANGEN
Réviseur d'Entreprises Agréé
Grant Thornton Lux Audit S.A.

Perfect Commerce S.A.

Société anonyme

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

AU 31 DECEMBRE 2016

Helpdesk Comptes annuels :**Tél. :** (+352) 247 88 494**Email :** centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : B197510

Matricule : 2015 2207 418

Date d'entrée eCDF :

BILAN ABRÉGÉ**Exercice du** ⁰¹ 01/01/2016 **au** ⁰² 31/12/2016 (en ⁰³ EUR)

Perfect Commerce S.A.

19, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg**ACTIF**

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé			
I. Capital souscrit non appelé	1101 _____	101 _____	102 _____
II. Capital souscrit appelé et non versé	1103 _____	103 _____	104 _____
	1105 _____	105 _____	106 _____
B. Frais d'établissement	1107 _____	107 _____	108 _____
C. Actif immobilisé			
I. Immobilisations incorporelles	1109 _____	109 <u>18.312.556,46</u>	110 <u>18.312.556,46</u>
II. Immobilisations corporelles	1111 _____	111 _____	112 _____
III. Immobilisations financières	1125 _____	125 _____	126 _____
	1135 <u>3</u>	135 <u>18.312.556,46</u>	136 <u>18.312.556,46</u>
D. Actif circulant			
I. Stocks	1151 _____	151 <u>31.832,67</u>	152 <u>31.356,81</u>
II. Créances	1153 _____	153 _____	154 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1163 _____	163 _____	164 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1203 _____	203 _____	204 _____
III. Valeurs mobilières	1205 _____	205 _____	206 _____
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1189 _____	189 _____	190 _____
	1197 _____	197 <u>31.832,67</u>	198 <u>31.356,81</u>
E. Comptes de régularisation	1199 _____	199 <u>0,00</u>	200 <u>5.135,20</u>
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		²⁰¹ <u>18.344.389,13</u>	²⁰² <u>18.349.048,47</u>

No. RCSL : B197510

Matricule : 2015 2207 418

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
I. Capital souscrit	1301 <u>4</u>	301 <u>-2.301.626,22</u>	302 <u>-2.148.149,82</u>
II. Primes d'émission	1303 _____	303 <u>31.000,00</u>	304 <u>31.000,00</u>
III. Réserve de réévaluation	1305 _____	305 _____	306 _____
IV. Réserves	1307 _____	307 _____	308 _____
V. Résultats reportés	1309 _____	309 _____	310 _____
VI. Résultat de l'exercice	1319 _____	319 <u>-2.179.149,82</u>	320 <u>0,00</u>
VII. Acomptes sur dividendes	1321 _____	321 <u>-153.476,40</u>	322 <u>-2.179.149,82</u>
VIII. Subventions d'investissement en capital	1323 _____	323 _____	324 _____
	1325 _____	325 _____	326 _____
B. Provisions	1331 _____	331 _____	332 _____
C. Dettes	1435 <u>5</u>	435 <u>20.646.015,35</u>	436 <u>20.497.198,29</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1453 _____	453 <u>20.646.015,35</u>	454 <u>20.497.198,29</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1455 _____	455 _____	456 _____
D. Comptes de régularisation	1403 _____	403 _____	404 _____
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 <u>18.344.389,13</u>	406 <u>18.349.048,47</u>

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : B197510

Matricule : 2015 2207 418

Date d'entrée eCDF :

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ABRÉGÉExercice du ⁰¹ 01/01/2016 au ⁰² 31/12/2016 (en ⁰³ EUR)

Perfect Commerce S.A.

19, rue de Bitbourg
 L-1273 Luxembourg

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ABRÉGÉ

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. à 5. Résultat brut	1651 <u>6</u>	651 <u>-47.449,71</u>	652 <u>-23.071,72</u>
6. Frais de personnel	1605 _____	605 _____	606 _____
a) Salaires et traitements	1607 _____	607 _____	608 _____
b) Charges sociales	1609 _____	609 _____	610 _____
i) couvrant les pensions	1653 _____	653 _____	654 _____
ii) autres charges sociales	1655 _____	655 _____	656 _____
c) Autres frais de personnel	1613 _____	613 _____	614 _____
7. Corrections de valeur	1657 _____	657 _____	658 _____
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659 _____	659 _____	660 _____
b) sur éléments de l'actif circulant	1661 _____	661 _____	662 _____
8. Autres charges d'exploitation	1621 _____	621 <u>-140,00</u>	622 <u>0,00</u>

No. RCSL : B197510

Matricule : 2015 2207 418

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715 _____	715 _____	716 _____
a) provenant d'entreprises liées	1717 _____	717 _____	718 _____
b) provenant d'autres participations	1719 _____	719 _____	720 _____
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721 _____	721 _____	722 _____
a) provenant d'entreprises liées	1723 _____	723 _____	724 _____
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725 _____	725 _____	726 _____
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727 _____	727 _____	728 _____
a) provenant d'entreprises liées	1729 _____	729 _____	730 _____
b) autres intérêts et produits financiers	1731 _____	731 _____	732 _____
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663 _____	663 _____	664 _____
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665 _____ 3	665 _____ 0,00	666 _____ -2.152.868,10
14. Intérêts et autres charges financières	1627 _____	627 _____ -102.275,44	628 _____ 0,00
a) concernant des entreprises liées	1629 _____	629 _____	630 _____
b) autres intérêts et charges financières	1631 _____	631 _____ -102.275,44	632 _____ 0,00
15. Impôts sur le résultat	1635 _____	635 _____ -401,25	636 _____ -3.210,00
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667 _____	667 _____ -150.266,40	668 _____ -2.179.149,82
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637 _____	637 _____ -3.210,00	638 _____ 0,00
18. Résultat de l'exercice	1669 _____	669 _____ -153.476,40	670 _____ -2.179.149,82

Perfect Commerce S.A.
Société anonyme

Notes aux comptes au 31 Décembre 2016
(Exprimé en EUR)

1. GENERALITÉS

Perfect Commerce (la "Société") a été constituée le 28 Mai 2015 sous forme de société anonyme ("S.A.") de droit luxembourgeois pour une durée illimitée. La société est soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. La société a son siège social aux 19 rue de Bitbourg L-1073 Luxembourg. Elle est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B197510.

La Société a pour objet la vente de logiciels de passation de marchés et de services au Luxembourg et dans d'autres pays de l'Union Européenne.

La Société a pour objet additionnel la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant tout type d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ses objets.

L'exercice social débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, excepté pour le premier exercice qui a débuté le 28 mai 2015 et se termine le 31 décembre 2015.

Les comptes de la Société sont inclus dans les comptes consolidés établis par Perfect Commerce Holdings, LLC, société de droit américain, société de droit américain qui constitue les comptes d'un ensemble plus grand d'entreprises. Le siège social de cette société est situé au One Compass Way, Suite 120, Newport News, VA 23606 (Etats-Unis d'Amérique). Les comptes consolidés sont disponibles au siège social.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont préparés en conformité aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, selon la méthode du coût historique. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par la Direction.

La préparation des comptes annuels nécessite l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose également la Direction d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels pour la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

Perfect Commerce S.A.
Société anonyme

Notes aux comptes au 31 Décembre 2016
(Exprimé en EUR)

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2. Présentation des données financières comparatives

En conséquence de l'application de l'application du règlement grand-ducal luxembourgeois du 18 décembre 2015, les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 ont été reclassés afin d'assurer la comparabilité. Ces reclasses n'ont pas d'impact sur les fonds propres et le compte de résultat de l'année précédente.

2.3. Principales règles et méthodes d'évaluation

Les principales règles d'évaluation de la Société peuvent être résumées comme suit :

2.3.1. Conversion des postes en devises étrangères

La société tient sa comptabilité en Euros (EUR). Le bilan abrégé et le compte de profits et pertes abrégé sont exprimés dans cette devise.

Conversion des transactions en devises étrangères

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro (EUR) sont converties en EUR au taux de change en vigueur à la date de transaction.

Conversion des balances en devises étrangères à la clôture

- Les immobilisations financières exprimées dans une autre devise que l'EUR sont converties en EUR au taux de change en vigueur au moment de l'acquisition.
- Les autres actifs exprimés dans une autre devise que l'EUR sont convertis au plus bas de leur valeur convertie au taux de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture.
- Les dettes exprimées dans une autre devise que l'EUR, pour lesquelles il existe un lien économique avec un actif financier immobilisé (ayant les mêmes caractéristiques) sont converties en EUR au taux de change en vigueur au moment de l'acquisition.
- Les autres dettes exprimées dans une autre devise que l'EUR sont converties au plus haut de leur valeur convertie au taux de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture.
- Les avoirs en banques, chèques et en caisse exprimés dans une autre devise que l'EUR sont convertis en EUR au taux de change en vigueur à la date de clôture.

En conséquence, les gains et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées sont enregistrés dans le compte de profits et pertes. Les gains de change non réalisés ne sont comptabilisés qu'au moment de leur réalisation sauf si ils concernent les avoirs en banque et en caisse.

2.3.2. Immobilisations financières

Les parts dans les entreprises liées sont évaluées à leur valeur d'acquisition incluant les frais accessoires au prix d'achat.

Si le Conseil d'Administration détermine que l'immobilisation financière a subi une dépréciation durable, une correction de valeur est comptabilisée afin de refléter cette perte. Ces corrections de valeurs ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Perfect Commerce S.A.
Société anonyme

Notes aux comptes au 31 Décembre 2016
(Exprimé en EUR)

2.3.3. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeurs ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.3.4. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Provisions pour impôts

La charge fiscale estimée par la Société concernant les exercices pour lesquels l'impôt de la Société n'a pas encore été établi est comptabilisée en "Dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an". Les avances d'impôts versées sont comptabilisées à l'actif du bilan sous le poste "Créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an".

2.3.5. Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

2.3.6. Impôt sur le revenu

La société est soumise au Luxembourg au droit fiscal commun applicable à toutes les sociétés de capitaux.

3. IMMOBILISATION FINANCIERES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

	Part dans des entreprises liées EUR
Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	20.465.424,56
Entrées au cours de l'exercice	-
Sortie au cours de l'exercice	-
Valeur brute à la fin de l'exercice	20.465.424,56
Corrections de valeur cumulées à l'ouverture de l'exercice	-2.152.868,10
Dotations au cours de l'exercice	-
Reprises au cours de l'exercice	-
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	-2.152.868,10
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	18.312.556,46
Valeur nette à la fin de l'exercice	18.312.556,46

Perfect Commerce S.A.
Société anonyme

Notes aux comptes au 31 Décembre 2016
(Exprimé en EUR)

Les parts dans les entreprises liées sont composées d'un investissement dans :

Nom de la participation	Siege social	% de détention	Date de clôture du dernier exercice	Capitaux propres à la date de clôture EUR	Résultat du dernier exercice EUR
HubWoo S.A.	France	78,95%	31/12/2016	23.974.000	1.633.000

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'Administration a pris en compte l'évaluation de HubWoo S.A. et a décidé en conséquence qu'aucune correction de valeur supplémentaire n'est comptabilisée. (2015 : EUR 2.152.868,10). Au 31 décembre 2016, la correction de valeur cumulée sur les parts de la Société dans HubWoo S.A. s'élève à EUR 2.152.868,10 (2015 : EUR 2.152.868,10)

4. CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

	Capital souscrit EUR	Profit ou perte reporté EUR	Profit ou perte de l'exercice EUR	Total EUR
Valeur au début de l'exercice	31.000,00	-	-2.179.149,82	-2.148.149,82
Allocation du résultat de l'exercice précédent	-	-2.179.149,82	2.179.149,82	-
Résultat de l'exercice	-	-	-153.476,40	-153.476,40
Valeur à la fin de l'exercice	31.000,00	-2.179.149,82	-153.476,40	-2.301.626,22

Capital souscrit

Au 31 décembre 2016, le capital souscrit s'élève à EUR 31.000,00 (31/12/2015 : EUR 31.000,00) et est représenté par 31.000,00 actions d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune (31/12/2015 : 31.000,00 actions d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune), entièrement libérées.

Reserve légale

Conformément à la loi luxembourgeoise, la Société doit transférer un minimum de 5% du bénéfice net de chaque exercice vers la réserve légale. Cette exigence de transfert cesse lorsque le solde de la réserve légale atteint 10% du capital souscrit. La réserve légale ne peut être distribuée aux actionnaires.

Perfect Commerce S.A.
Société anonyme

Notes aux comptes au 31 Décembre 2016
(Exprimé en EUR)

5. DETTES NON SUBORDONNÉES

Les dettes non subordonnées peuvent être résumées de la manière suivante:

	31/12/2016 EUR	31/12/2015 EUR
Dettes envers l'actionnaire unique	20.607.287,97	20.465.424,56
Dettes envers d'autres parties liées	28.828,63	21.805,97
Dettes sur les achats et prestations de services	3.478,75	6.757,76
Dettes fiscales	6.420,00	3.210,00
Total	20.646.015,35	20.497.198,29

Les dettes non subordonnées sont échues et payables dans l'année et ne portent pas intérêt.

6. CHARGES BRUTES

Le poste charges brutes est composé des charges suivantes

	du 01/01/2016 au 31/12/2016 EUR	du 28/05/2015 au 31/12/2015 EUR
Frais comptables et légaux	-34.081,00	-20.073,20
Frais d'assurance	-6.701,57	-2.567,52
Frais bancaires	-5.497,14	-81,00
Frais d'audit	-1.170,00	-
Autres frais	-	-350,00
Total	-47.449,71	-23.071,72

7. PERSONNEL

La société n'a pas eu d'employé durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2016 (2015 : néant).

8. RÉMUNERATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX PENSIONS DE RETRAITE POUR LES ANCIENS MEMBRES DE CES ORGANES

La Société n'a octroyé aucune rémunération et n'a pas d'engagements relatifs aux pensions de retraite pour les anciens membres de ces organes au cours de l'exercice se terminant au 31 décembre 2016 (2015 : néant).

9. AVANCES ET PRÊTS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La Société n'a octroyé aucune avances et prêts aux membres des organes de direction et de surveillance au cours de l'exercice se terminant au 31 décembre 2016 (2015 : néant).

Perfect Commerce S.A.
Société anonyme

Notes aux comptes au 31 Décembre 2016
(Exprimé en EUR)

10. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2016, toutes les parts dans des entreprises liées sont nanties suite à la signature du contrat de nantissement destiné à sécuriser le «Term Loan and Security Agreement » conclu entre la société et son actionnaire.

11. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas eu évènement majeur post-clôture.

12. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le conseil d'administration a préparé les comptes annuels sur une base de continuité d'exploitation après avoir reçu une lettre de soutien de son actionnaire ultime. La continuité de l'exploitation dépend de la capacité de l'actionnaire à soutenir la Société. Ces conditions indiquent l'existence d'une incertitude importante susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et, par conséquent, d'être incapable de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des activités.